

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI NABORIEN

Article 1. Le tournoi est déclaré sur Poona sous le **numéro 2506142** et se déroulera **les 22 et 23 août 2026** au gymnase du Cosec rue de Montréal à 57500 SAINT-AVOLD.

Toute participation au « Tournoi Naborien », implique l'adoption sans aucune restriction de tous les articles de ce règlement. Le juge-arbitre peut prendre toutes sanctions en cas de non-respect d'un point de ce règlement particulier.

Article 2. Le tournoi se déroulera selon les règles fixées par la FFBad. Il sera placé sous la vigilance de Monsieur Guillaume LAUER juge-arbitre et de Monsieur Jean KIEFFER, GEO principal. Les décisions du Juge-arbitre seront sans appel.

Ce tournoi est ouvert aux licenciés de la catégorie « minimes » à la catégorie « vétérans » qui évolueront tous en une catégorie « séniors » unique.

Article 3. Tout participant doit être en règle avec la Fédération Française de Badminton.

Conformément au RGC article 3.14, un formulaire d'autorisation parentale dûment rempli et signé sera demandé aux joueurs mineurs (joint aux documents d'inscription). Le juge-arbitre sera en droit d'exclure le joueur mineur en cas de non-remise de ce formulaire.

Les joueurs devront se présenter à la table de marque dès leur arrivée dans le gymnase.

Article 4 : L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier initialement prévu et affiché dans la salle. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs seront donnés à titre indicatif et pourront être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre et du comité d'organisation pour les besoins du bon déroulement du tournoi. Un match pourra être lancé au maximum 1 heure avant son horaire prévu dans l'échéancier si les joueurs concernés ont été pointés présents.

Article 5. Les disciplines proposées seront :

- En Simples : Hommes et Dames,
- En Doubles : Hommes, Dames et Mixte.

Les séries seront constituées en fonction du nombre et du classement des joueurs inscrits (NC à R4) :

- En séries constituées sur la base du classement CPPH des joueurs à la date du tirage au sort, le **9 août 2026**, permettant de constituer autant que possible des groupes de niveau homogène.
- - S'il n'y a pas assez de participants dans une série pour assurer un bon déroulement du tableau concerné, les organisateurs se réservent le droit de réunir deux séries ou de refuser l'inscription d'un joueur ou d'une paire qui serait seul(e) dans sa série.

*Chaque compétiteur ne pourra être inscrit que sur 2 tableaux maximum.

*Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « au choix ».

*En cas de défaillance d'un(e) partenaire (forfait en double et/ou mixte), il sera possible de remplacer le/la partenaire, soit par un(e) joueur(se) proposé(e) par le/la partenaire, soit par un(e) joueur(se) se trouvant sur liste d'attente

*Le nombre de participants est fixé à 130 joueurs. Les inscriptions refusées seront alors remboursées. La date de réception du mail, de réception du courrier ou de la validation sur Badnet prévaudra pour justifier le refus des inscriptions arrivées après la date limite fixée.

Article 6. Les inscriptions seront ouvertes le **11 mai 2026 à partir de 8 :00 (heure de Paris)**. La date limite d'inscription est fixée au **08 août 2026 à 20h (Heure de Paris)** Le montant des inscriptions est fixé à :

- 16€ pour un tableau
- 20€ pour deux tableaux.

Pour être prise en compte, **toute inscription devra être accompagnée de son règlement et parvenue pour le 8 août 2026. Les inscriptions en double ne seront prises en compte qu'à compter de l'inscription des deux joueurs de la paire.**

Les clubs seront tenus responsables des erreurs éventuelles et ne pourront en aucun cas se retourner contre les organisateurs du tournoi.

Les convocations seront envoyées exclusivement par mail la semaine précédant la compétition.

Article 7. Tous les tableaux de simples et de doubles se dérouleront, dans la mesure du possible, en poules puis en élimination directe. Toutefois, l'organisation se réserve le droit de faire disputer un tableau entièrement en élimination

directe dans l'intérêt de l'échéancier et si le nombre important d'inscrits dans ce tableau le justifie. La décision relèvera du juge-arbitre.

Article 8. Tous les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points et se dérouleront en auto-arbitrage.

Article 9. Tout forfait volontaire intervenant après la date du tirage au sort (TAS) devra être justifié le jour de la compétition, auprès du juge-arbitre (JA) qui sera seul à décider de la nature du forfait (involontaire – volontaire). A défaut, le justificatif devra être transmis par courrier à la « ligue Grand Est de Badminton – 13 rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE », à l'attention du responsable régional en charge du suivi des forfaits, dans un délai de 5 jours, après le dernier jour de la compétition. La justification du forfait peut également être faite par courriel à l'adresse suivante : deborah.hannequin@badmintongrandest.com. L'envoi courrier ou courriel devra être accompagnée de toutes les pièces de nature à établir le caractère involontaire du forfait (certificat médical, attestation de réquisition professionnelle, convocation à un stage, une sélection fédérale, etc.).

Les frais d'inscription ne seront remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne feront l'objet d'un remboursement qu'en cas de force majeure dûment justifié par une attestation appropriée ou un certificat médical réceptionné dans les délais ci-dessus.

Article 10. Tout joueur pointé présent et désirant s'absenter ne pourra le faire qu'avec l'accord du juge-arbitre et devra dans ce cas être revenu pour l'heure qui lui sera indiquée, sous-peine, en cas d'absence, de se voir disqualifié cinq minutes après l'appel de son match.

Article 11 : Les joueurs disposeront de 5 minutes après l'appel de leur match pour se présenter sur le terrain. Passé ce délai, le joueur non présent, pourra être disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit la ou les séries dans lesquelles il est engagé et le stade atteint. Cette disqualification vaudra pour tous les tableaux dans lesquels il sera inscrit et qui seront déjà commencé. Le joueur pourra cependant disputer les tableaux pour lesquels il est inscrit et non commencés.

Article 12 : A l'appel de leur match, les joueurs disposeront de 3 minutes afin de prendre contact avec leur terrain. Ces 3 minutes incluent le tirage au sort et le test des volants.

Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage et seront, si possible, arbitrés à partir des demi-finales. Néanmoins, à la demande d'un joueur ou sur décision du juge-arbitre, un arbitre pourra être désigné à tout moment d'un match.

Article 13. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBad, un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Article 14. Avant le début de chaque match, les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque. Le vainqueur de la rencontre la restituera à cette même table de marque, dûment complétée, immédiatement après la fin du match. Si toutefois une gestion informatique du tournoi est adoptée, les résultats devront être validés uniquement et directement par les joueurs sur tablette à la table de marque.

Article 15. Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes minimum. Il ne pourra être réduit que sur demande du ou des joueurs concernés et après accord du juge-arbitre. Ce dernier peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Article 16. Les volants sont à la charge des joueurs (partage équitable des volants utilisés) jusqu'aux demies finales incluses et fournis par l'organisateur pour les finales. Le tournoi sera joué en volant plumes pour toutes les séries. En cas de litige, le volant officiel retenu sera le RSL – DTL 85, en vente dans la salle et pour toutes les séries.

Article 17. Seuls auront accès aux terrains, les joueurs et joueuses appelés à jouer leur match ainsi que les officiels de terrains, les entraîneurs (à raison de deux personnes par joueur ou par équipe), les membres de l'organisation et toute personne autorisée par le juge-arbitre.

Le coaching ne sera autorisé que pendant les arrêts de jeu à 11 ou à la fin du set. Les conseillers devront revêtir une tenue conforme.

Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques.

Le juge –arbitre sera en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un ou plusieurs points du présent règlement.

Article 18. Tout volant touchant les structures, lors du service, sera déclaré « LET » dans la limite de 3 essais. Pendant un échange, il sera considéré comme faute.

Article 19. Il est interdit de manger en dehors des zones prévues à cet effet, tout comme fumer et vapoter dans l'enceinte du complexe.

Article 20. Les réclamations relatives au déroulement du tournoi ne seront prises en compte qu'après le tournoi, par écrit et devront être adressées à la commission régionale d'arbitrage.

Article 21. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou incident durant toute la durée du tournoi. Le comité d'organisation compte sur l'appui de tous pour que le tournoi se déroule agréablement et dans le respect des lieux qui vous accueillent et de tous les participants.